

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

L'Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mandat de réduire la pauvreté, de promouvoir les droits de la personne et de favoriser le développement durable.

L'ACDI a été créée en 1968 pour administrer l'essentiel du programme d'aide publique au développement (APD) du Canada. Une mesure de sa réussite est sa contribution à l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire (ODM) et des objectifs plus vastes de la politique étrangère canadienne.

Ses priorités sont la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, le développement du secteur privé, la santé, l'éducation de base, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la viabilité de l'environnement. Il s'agit de secteurs dans lesquels le Canada possède des compétences lui permettant de contribuer de façon concrète au changement.

L'ACDI travaille de concert avec les partenaires du développement, les États fragiles et les pays en crise, les pays et les régions sélectionnés, les institutions et la population canadienne.

L'Institut de la Banque mondiale

L'Institut de la Banque mondiale (WBI) est l'organe de la Banque mondiale chargé du développement des capacités. Il aide les pays à partager et à appliquer des connaissances mondiales et locales, pour trouver des réponses aux problèmes du développement. Les programmes de développement des capacités de l'Institut ont pour objectif de développer les compétences au sein des groupes d'individus, impliqués dans la réalisation de projet. Leur rôle est également de renforcer les organisations dans lesquelles travaillent ces personnes, ainsi que l'environnement sociopolitique dans lequel elles évoluent.

La capacité à se développer, c'est la faculté qu'ont des individus, des institutions et les sociétés dans leur ensemble à résoudre les problèmes, réaliser des choix éclairés, établir des priorités et bâtir des projets pour l'avenir. Il s'agit également de mettre en œuvre des projets et de les développer sur le long terme. Le renforcement des capacités est au cœur du développement et de l'efficacité qu'on peut en attendre. Il dépend essentiellement de la capacité que possède chaque société d'acquérir et d'utiliser les connaissances.

USAID

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est un organisme indépendant qui offre un soutien économique, humanitaire et de développement partout dans le monde afin de contribuer à la réalisation des objectifs des États-Unis en matière de politique étrangère. L'organisme cherche à assurer la croissance économique soutenue et à long terme, et favorise la réalisation des objectifs des États-Unis en matière de politique étrangère en soutenant la croissance économique, l'agriculture, le commerce, la santé, la démocratie, la prévention de conflits et l'aide humanitaire.

USAID fournit de l'aide à quatre régions du monde : l'Afrique sub-saharienne, l'Asie et le Proche-Orient, l'Amérique Latine et les Caraïbes, ainsi que l'Europe et l'Eurasie.

Établie à Washington, DC, la force de USAID réside dans ses bureaux régionaux. Ceux-ci travaillent en étroite collaboration avec des organisations bénévoles privées, organisations indigènes, universités, sociétés américaines, organismes internationaux, autres gouvernements et autres organismes gouvernementaux américains. USAID collabore avec plus de 3 500 sociétés américaines et plus de 300 organisations bénévoles privées établies aux États-Unis.

IREX

L'IREX est une organisation internationale sans but lucratif qui élabore des programmes innovateurs visant à améliorer la qualité de l'éducation, soutenir les médias indépendants et favoriser le développement pluraliste de la société civile.

Fondée en 1968, l'IREX gère un portefeuille annuel de 50 millions \$ et un personnel composé de plus de 500 professionnels partout dans le monde. L'IREX et son partenaire IREX Europe offrent leur expertise ainsi que des programmes interdisciplinaires dans plus de 50 pays.

En dépit des progrès accomplis en matière de liberté politique, les médias agissent dans un contexte d'incertitude juridique que le gouvernement qualifie de « régime de tolérance »; les relations entre médias et gouvernement restent donc tendues. Cela est particulièrement vrai dans les provinces anglophones, bon nombre d'entre elles connaissent en effet des mouvements sécessionnistes et les autorités locales n'hésitent pas à s'en prendre aux journalistes qui critiquent leur gestion.



CAMEROUN

Le Cameroun, devenu indépendant en 1960, est dirigé depuis 1982 par le président Paul Biya. En 1990, M. Paul Biya a restauré un régime politique multipartiste et, à l'heure actuelle, plus de 160 partis politiques sont enregistrés. Cependant, le parti de M. Paul Biya, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), détient la majorité absolue à l'Assemblée Nationale depuis 1997. Néanmoins, le RDPC partage le pouvoir exécutif avec deux autres partis.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements politiques ont retenu l'attention du public au Cameroun. Les élections générales et municipales de juillet 2007 ont été remportées, comme on s'y attendait, par le RDPC, même si de nombreux partis d'opposition ont contesté ces résultats. Après l'opération anticorruption appelée « Épervier », lancée par le premier ministre Ephraïm Inoni à la demande des bailleurs des fonds internationaux, de lourdes condamnations ont été prononcées contre un certain nombre d'anciens directeurs d'entreprises d'État.

En dépit des progrès accomplis en matière de liberté politique, les médias agissent dans un contexte d'incertitude juridique que le gouvernement qualifie de « régime de tolérance »; les relations entre médias et gouvernement restent donc tendues. Cela est particulièrement vrai dans les provinces anglophones, bon nombre d'entre elles connaissent en effet des mouvements sécessionnistes et les autorités locales n'hésitent pas à s'en prendre aux journalistes qui critiquent leur gestion. De nombreux médias s'autocensurent et prennent soin de flatter le président et sa femme.

Dans l'ensemble, les panélistes ont souligné que la presse camerounaise connaissait d'importantes difficultés de développement et de fonctionnement. Les panélistes ont résumé leurs points de vue par différentes idées sur la façon d'apporter des améliorations. Ils ont suggéré, entre autres, de renforcer l'éthique et de former les journalistes sur leurs droits et responsabilités, d'encourager les institutions à améliorer les normes professionnelles et à protéger les droits des médias; d'améliorer la condition socio-économique des journalistes; d'adopter des règlements favorisant la liberté de la presse; de créer des entreprises médiatiques rentables et de mettre fin au dumping du marché publicitaire ainsi que d'accroître l'accès du public à l'information.

Dès lors, les notes attribuées par les panélistes indiquent que dans le secteur médiatique, il reste d'importants progrès à accomplir. Tous les objectifs ont obtenu des résultats assez proches de la note globale du pays, mais l'objectif 4, Gestion des affaires, a obtenu la note la plus basse, soit 1,29. Du côté des notes plus élevées, l'objectif 5, Institutions de soutien, a été le seul objectif à obtenir une note supérieure à 2, soit 2,11.

COUP D'ŒIL SUR LE CAMEROUN

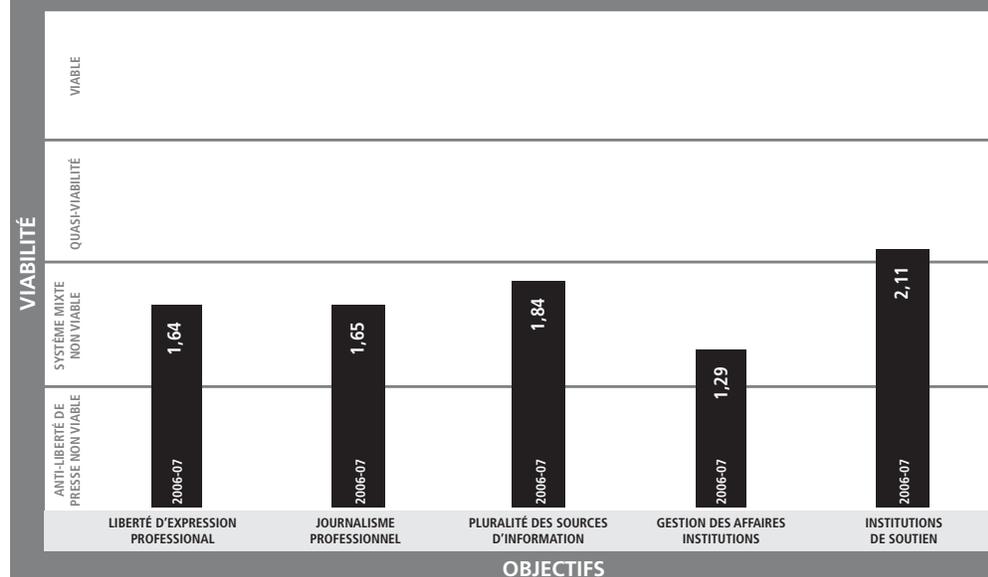
GÉNÉRAL

- > **Population** : 18 467 692 (estimation juillet 2008, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Yaoundé
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Camerounais des hautes terres 31 %; Bantous équatoriaux 19 %; Kirdi 11 %; Fulani 10 %; Bantous du Nord-Ouest 8 %; Nigritiques de l'Est 7 %; autres Africains 13 %; non-Africains moins de 1 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : religions autochtones 40 %; chrétiens 40 %; musulmans 20 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : 24 principaux groupes de langues africaines, anglais (langue officielle), français (langue officielle) (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 18,06 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (PPP 2006)** : 2,060 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 67,9 % (hommes 77 %; femmes 59,8 %) (estimation 2001, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Paul Biya (depuis le 6 novembre 1982)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : 5 quotidiens; stations de radio : 3 principales; stations de télévision : 3
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : les trois principaux journaux en circulation : *Le Messenger* (privé), *Cameroon Tribune* (quotidien de l'État), *Mutations* (privé)
- > **Indices d'écoute** : Office de radio-télévision camerounaise (station de l'État), Radio Reine (catholique) station, Radio Siantou (privée)
- > **Agences de presse** : aucune
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 370 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: CAMEROUN



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 1,64

La note de cet objectif correspond aux différents résultats obtenus par plusieurs indicateurs. D'une part, les panélistes ont attribué des notes élevées aux indicateurs 8 et 9, accès des médias aux informations internationales et libre accès à la profession journalistique, qui ont tous deux obtenu environ un point de plus que la moyenne. D'autre part, les panélistes ont attribué des notes inférieures à 1 pour les indicateurs 2 et 5 relatifs à l'octroi de licence aux médias électroniques et au traitement de faveur réservé aux médias de l'État.

Les lois fondamentales du Cameroun comprennent de nombreuses dispositions garantissant les libertés d'expression et d'opinion. Même si en pratique les médias en tirent un avantage, elles comportent certaines limites. Avant 1990, les médias étaient réglementés par une loi française obsolète qui comprenait des dispositions relatives à la censure préalable (et cette disposition a été maintenue jusqu'en 1996). La pluralité des sources d'information a été inexistante dans les médias de 1966 à 1990 pendant le régime à parti unique. Même si cette pluralité a été restaurée en 1990, elle n'est pas suffisante en elle-même pour garantir la viabilité des médias ou la liberté de la presse.

Les états généraux de la communication, tenus en 1994 à Yaoundé, avec le soutien de l'UNESCO, s'étaient promis de changer la situation et de mettre en œuvre au Cameroun un système moderne d'autorégulation. L'objectif était d'aborder diverses questions comme l'environnement juridique et constitutionnel, le code de déontologie et la structuration du milieu professionnel journalistique, le contenu médiatique, l'adaptation des technologies, la formation, la publicité et autres. À ce jour, les institutions d'autorégulation ne sont toujours pas en vigueur. Les résolutions prises lors des états généraux ont été oubliées. Les institutions chargées de la réglementation et créées par l'État utilisent un cadre trop théorique qui a réorienté leur objectif vers la protection du régime contre les médias

L'échiquier médiatique camerounais a été secoué en 2006 par une nouvelle tentative gouvernementale de durcissement du contrôle étatique sur les médias indépendants. Le ministre de la Communication, Pierre Moukoko Mbonjo, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 789/PJ/AN conçu pour modifier et compléter certaines dispositions du projet de loi no 90/052 de 1990 relatif à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Selon l'exposé des justifications du ministre, la loi de 1990 « a eu pour conséquence majeure une importante diversification et un foisonnement considérable de titres en presse écrite ».

Faisant allusion à un « journalisme libertin » qui a défrayé la chronique, mais également aux carences professionnelles, aux atteintes à la déontologie, à la désobéissance civile et à la sédition auxquelles, selon le gouvernement, s'adonnaient les médias, la loi proposée avait pour objectif de prévenir toutes ces « dérives ». Elle le ferait en punissant une presse qui avait récemment pris la liberté d'associer certaines personnalités du gouvernement et de la société civile à de sordides affaires.

La loi proposée visait à permettre au gouvernement d'éviter que la réprimande ne soit confiée à des institutions qui pourraient échapper à son emprise en tenant elles-mêmes « le gourdin » et ainsi, agir sans tomber sous le coup de la loi. Le gouvernement cherchait à renforcer les conditions de création d'une entreprise de presse, à exercer un contrôle quotidien des publications par l'autorité administrative et à établir des exigences fiscales similaires à celles qui sont imposées à n'importe quelle entreprise commerciale.

En conséquence des pressions exercées par les responsables du Syndicat National des Journalistes du Cameroun (SNJC), le projet a été plusieurs fois renvoyé pour « réévaluation » auprès des députés de l'Assemblée Nationale. Le ministre de la Communication, qui l'a défendu avec acharnement, a organisé des consultations avec les organisations professionnelles dans son cabinet à Yaoundé, mais il a dû essuyer un deuxième refus d'examen de son projet « pédagogique » à la suite d'un vote au Parlement. Il doit cependant refaire surface à la prochaine session parlementaire.

Ce projet de loi gouvernemental controversé arrive à un moment où, après de nombreuses annonces faites à ce sujet depuis l'année dernière, les médias électroniques ont finalement commencé à obtenir des licences de diffusion. Ils étaient en activité depuis sept ans, mais sans avoir de licence et le gouvernement leur avait permis d'exercer en vertu d'un « régime de tolérance ». Les premières licences audiovisuelles ont été délivrées à la fin d'août 2007, sous le contrôle du Conseil national de la communication (CNC), qui est constitué de personnes nommées par le président.

En ce qui a trait au processus utilisé par le CNC pour les demandes de licence, le journaliste Olinga Ndoa Joseph a fait remarquer : « Il y a quelques mois, des licences d'exploitation ont été délivrées à deux opérateurs (STV et Canal 2) sans que la prise en compte d'un cahier de charge managérial soit exigée. Le seul indice d'appréciation pour le gouvernement étant le versement d'une somme de 100 millions de CFAF (240 000 \$) pour les télévisions et de 50 millions de CFAF (120 000 \$) pour les radios. »

Les panélistes ont jugé qu'il fallait améliorer le cadre juridique et institutionnel pour garantir la survie des

À ce jour, les institutions d'autorégulation ne sont toujours pas en vigueur. Les résolutions prises lors des états généraux ont été oubliées. Les institutions chargées de la réglementation et créées par l'État utilisent un cadre trop théorique qui a réorienté leur objectif vers la protection du régime contre les médias.

entreprises de presse. Cela signifie qu'il faut mettre en place des lois de nature réglementaire convenant à tous les intéressés, à l'instar de celles de certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Bien qu'il existe des lois au Cameroun à ce sujet, leur entrée en vigueur et leur mise en application ne sont pas complètes.

De telles lois devraient favoriser la création et l'exploitation des médias. Les panélistes ont affirmé que les principes

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

de l'économie de marché devraient constituer la colonne vertébrale des entreprises de presse. Ils ont aussi pensé qu'il fallait accorder des exonérations fiscales aux nouvelles entreprises de presse, mettre sur pied un code d'investissement conséquent et envisager de subventionner la presse.

Les agressions physiques sur les journalistes sont rares, mais lorsqu'elles se produisent les forces de l'ordre n'y prêtent aucune attention sérieuse. Le département d'État des États-Unis a souligné dans son rapport de 2007 sur les pratiques des droits de l'homme qu'aucune arrestation n'avait eu lieu dans le cas de l'agression dont avait été victime, en novembre 2006, Agnès Taïle, une présentatrice de Sweet FM. On a relaté que les forces de sécurité maltraièrent des journalistes. En juillet 2007, l'ONG congolaise Journaliste en Danger a signalé qu'un journaliste du quotidien privé *Le Messenger*, Roland Tsapi, avait été battu par la police antiémeute alors qu'il couvrait une manifestation pacifique.

Selon Douanla Kaze, de la chaîne Dynamic FM, on ne peut objectivement parler de persécution des journalistes au Cameroun, mais plutôt d'un sentiment d'insécurité. De nombreux journalistes sont quotidiennement victimes d'intimidation ou d'agressions physiques ou verbales dès qu'ils révèlent leur profession. Les menaces, les agressions et les intimidations contre les journalistes ne sont même plus inventoriées, ont déclaré les panélistes.

À propos du traitement de faveur réservé aux médias de l'État, Jean-Marc Soboth du Syndicat National des Journalistes du Cameroun, (SNJC), a déclaré ceci : « En réalité, un traitement de faveur est prioritairement accordé à cet effet aux médias publics qui bénéficient des largesses des annonceurs et du gouvernement en particulier. Nos confrères qui exercent dans le secteur public avaient toujours tendance à considérer leurs homologues des médias privés comme des marginaux. C'est une attitude qui avait une influence évidente sur le traitement judiciaire des délits de presse de ces derniers. En réalité, le processus législatif du pays a davantage convergé dans le sens d'une protection totale des membres du régime à travers un contrôle administratif et judiciaire de plus en plus serré. Un projet de loi introduit l'année dernière devait permettre, par exemple, aux autorités administratives de suspendre un directeur de publication et, pratiquement, d'interdire la publication de manière discrétionnaire. »

Dans les tribunaux, les procès contre les journalistes continuent à être menés de manière sommaire. Le département d'État des États-Unis signale dans son rapport de 2007 sur les pratiques des droits de l'homme au Cameroun que des lois en matière de diffamation criminelle sont en vigueur et que ces dernières sont utilisées pour intimider les médias, surtout ceux qui cherchent à dénoncer la corruption. Le rapport signale également que le fardeau

de la preuve incombe au défendeur, que le gouvernement peut criminaliser les poursuites civiles et que des peines d'emprisonnement et des amendes peuvent être infligées en guise de punition.

Le gouvernement a poursuivi, au moyen de lois sur la diffamation criminelle, ceux qui l'avaient critiqué dans la presse écrite. Ces lois permettent au gouvernement, à sa discrétion et à la requête du demandeur, de criminaliser une poursuite civile en diffamation dans des cas de diffamation présumée contre le président et d'autres personnalités officielles; de tels crimes sont passibles de peines d'emprisonnement et d'amendes substantielles. D'après la loi sur la diffamation, le fardeau de la preuve appartient au défendeur. Des dirigeants locaux en particulier ont abusé de cette loi pour empêcher les journalistes de signaler des cas de corruption et de comportement abusif. En 2006, divers membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires ont intenté neuf poursuites en diffamation contre des journalistes.

En ce qui concerne la liberté de l'information, Jean-Marc Soboth a souligné que « la liberté d'expression est, d'une manière générale, consacrée par la constitution camerounaise en vigueur. Toutefois, l'accès aux sources d'information publiques demeure complexe et fait l'objet d'un débat qui n'a pas connu d'évolution depuis la mise en place de la loi de décembre 1990 sur la liberté d'expression ». Pour illustrer des cas d'entrave à la liberté de l'information, les panélistes ont rappelé l'affaire Freedom FM. En avril 2003, le ministre de la Communication avait déployé des militaires et scellé toutes les installations de cette radio privée pour empêcher son ouverture.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,65

Le seul indicateur de cet objectif à se démarquer était l'indicateur 5, salaires des journalistes, qui a obtenu un point de moins que la moyenne.

La collecte des nouvelles est loin de satisfaire aux normes de qualité professionnelle. Les reportages présentés souffrent généralement d'un traitement inéquitable, un phénomène qui tend à disqualifier la presse aux yeux du public. L'exposé de faits partiels, l'impossibilité de se déplacer pour couvrir des événements, la gestion du temps de production, l'insuffisance d'effectifs dans les salles de presse et l'ingérence des patrons (et de ceux qui placent des annonces) dans la façon de traiter l'information contribuent à amoindrir la qualité de l'information au Cameroun.

L'environnement publicitaire et les objectifs commerciaux entravent généralement le traitement libre et objectif de l'information. Ces faits sont la conséquence de la subjectivité et de la pression des partenaires commerciaux.

L'environnement publicitaire et les objectifs commerciaux entravent généralement le traitement libre et objectif de l'information. Ces faits sont la conséquence de la subjectivité et de la pression des partenaires commerciaux. Les journalistes sont très proches de certains milieux. Il est d'ailleurs habituel que les bailleurs de fonds, les directeurs de publication, les directeurs de chaînes, les directeurs commerciaux ou d'autres patrons apposent leur « consigne de publication » pour s'assurer qu'une information est traitée par le spécialiste approprié.

Les difficultés des journalistes de la presse indépendante à accéder aux sources d'information officielles diminuent leurs chances de fournir des informations exactes. Dans la majorité des cas, seuls les médias de l'État sont admis dans les milieux proches des représentants du gouvernement et ont accès à l'information gouvernementale.

En outre, des lacunes dans la formation obligatoire nuisent certainement à la qualité de l'information. « Il y a quatre ans, le gouvernement a publié des textes fixant les modalités

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les normes d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

La libéralisation a aussi permis l'éclosion de sources non fiables qui ont inondé le marché et dont la véracité du contenu est sujette à caution. Des centaines de tabloïds sont offerts par des entreprises de presse qui n'ont pas de véritables structures commerciales ni de capitaux afin d'assurer une sécurité de l'investissement ou de l'emploi.

d'obtention des cartes de presse. Parmi ces conditions à remplir, il y a l'exigence d'une formation initiale ou continue, comme garantie des connaissances des règles de qualité professionnelles. Malgré ce dispositif on observe toujours des écarts », regrette Dgimeli Tafopi, enseignant au département Information et Communication de l'École Supérieure de Gestion.

Les médias camerounais évoluent dans un environnement où il n'existe aucune réglementation sociale particulière. En avril 2006, les travaux de négociation et d'adoption de la toute première convention collective des journalistes dans le cadre d'une commission mixte créée par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale avaient brusquement pris fin. La cause de cet arrêt inattendu était un mémorandum signé par les différents commissaires exigeant, comme préalable à la signature de la convention collective, la mise en application au Cameroun de la Convention de Florence qui demande une exonération fiscale pour les nouvelles entreprises de presse et la répartition équitable des redevances nationales à tous les médias de radiodiffusion. Au Cameroun, seuls les radiodiffuseurs de l'État pouvaient en bénéficier.

Seuls les syndicats de journalistes actifs, qui avaient poussé le gouvernement à créer la commission, réclamaient la reprise des négociations de la convention collective. Les pourparlers ont repris à la suite de la pression conjuguée de la Fédération internationale des journalistes et des syndicats locaux. Malgré une menace de boycottage de la part de nombreux patrons de médias privés, les pourparlers ont abouti avec succès en mars 2008.

En règle générale, les salaires dans les médias sont restés stationnaires, loin en dessous de la moyenne des entreprises du secteur tertiaire auquel est censée appartenir la presse. À Bafoussam, dans la province de l'Ouest, le SNJC a inscrit comme membres des journalistes forcés au bénévolat tandis que d'autres touchaient des salaires mensuels aussi bas que 5 000 FCFA, ce qui est moins que le salaire des domestiques

les plus mal payés. Les journalistes se plaignent également de licenciements abusifs et du manque de prestations sociales et de protection médicale. Dans la seule année 2007, près d'une centaine de licenciements ont eu lieu dans les médias électroniques, surtout dans les chaînes de télévision Canal 2 et STV.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 1,84

Dans cet objectif, les indicateurs étaient presque tous près de la moyenne. Cependant, les indicateurs 2 et 5, accès des citoyens aux médias et les médias électroniques privés produisent leurs propres émissions d'information, ont obtenu de bien meilleurs résultats; l'indicateur 2 a obtenu un point de plus que la moyenne. Par contre, l'indicateur 4, agences de presse, a obtenu plus d'un point de moins que la moyenne.

L'évolution du contexte politique des années 1990 a permis une ouverture des médias au Cameroun et l'accès pour tous les médias à de nouvelles sources d'information. La radio privée existait depuis 2000 et la télévision depuis 2001, même si elles n'ont obtenu leur licence que récemment. Une poignée de journaux relativement appréciés sont publiés de façon régulière. Cependant, la libéralisation a aussi permis l'éclosion de sources non fiables qui ont inondé le marché

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

et dont la véracité du contenu est sujette à caution. Des centaines de tabloïds sont offerts par des entreprises de presse qui n'ont pas de véritables structures commerciales ni de capitaux afin d'assurer une sécurité de l'investissement ou de l'emploi.

L'absence de données statistiques crédibles rend difficiles la quantification et l'évaluation de l'accès du public aux informations. Certes, la libéralisation du secteur des médias a favorisé la naissance de nombreux médias, mais l'accès à ces sources est toujours un problème. « La presse écrite, du fait de certaines contingences est encore assez chère, 300 FCFA, ce qui contribue à faire des lecteurs des "titrologues", c'est-à-dire ceux qui se contentent de lire les titres et de les commenter. Quant à Internet c'est pratiquement un luxe, car très onéreux », a souligné Beumo Mengue Bernard, journaliste à CRTV.

En ce qui concerne la presse écrite, la précarité politique et la distribution sélective par l'unique distributeur, Messapresse, constituent les principaux facteurs d'inaccessibilité. Dans le secteur de la radiodiffusion, les problèmes d'accès sont aussi préoccupants. Ainsi, l'importante offre de médias dans les milieux urbains contraste avec leur absence dans les villes secondaires.

Tous les panélistes ont fait remarquer qu'au Cameroun il n'existait plus d'agence de presse depuis la disparition de l'agence publique Camnews, qu'on a tenté de reconstituer en 1993. La principale conséquence de cette situation est une évidente difficulté pour les médias nationaux à couvrir les dix provinces que compte le Cameroun. Les médias ne s'intéressent qu'aux plus grandes villes et limitent leurs sujets aux questions relatives à l'ajustement structurel, à l'administration publique et à la politique. En raison de l'insuffisance de moyens techniques et financiers, les entreprises médiatiques sont de plus en plus dépendantes des nouvelles obtenues dans Internet et par les agences internationales. Depuis peu, ces entreprises (et plus particulièrement les radios) utilisent des tabloïds comme principales sources d'informations pour leurs bulletins de nouvelles; les panélistes ont précisé qu'elles prennent toujours soin de ne pas citer ces sources.

Les minorités et les questions qui les touchent ne reçoivent aucune attention particulière dans les médias. Et par manque de ressources, ces minorités ne peuvent pas forcer la presse à innover. De plus, les panélistes doutaient qu'un média administré par les minorités puisse survivre dans le paysage politique et financier actuel. Ils ont ajouté que l'arrivée d'un média spécialisé pourrait être perçue comme du favoritisme à l'égard de groupes ethniques particuliers et risquerait de soulever l'hostilité.

La comptabilité est entre les mains de profanes et les dirigeants des entreprises utilisent les fonds comme bon leur semble sans se soucier du lendemain. Par conséquent, les employés connaissent de nombreux mois d'arriérés de salaires et les licenciements sont très fréquents.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Notes : 1,29

Tous les indicateurs de cet objectif ont obtenu des notes proches de la moyenne, même si l'indicateur 4, le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux, a obtenu des résultats légèrement moins bons.

La gestion de la grande majorité des médias laisse vraiment à désirer, sauf pour certains qui se comptent sur les doigts de la main. Cette situation est due au fait que la rentabilité est la seule préoccupation de nombreux patrons en leur qualité d'hommes d'affaires, ce qui, pour les panélistes, semble être la raison qui explique leur refus d'améliorer les conditions de travail misérables des journalistes.

De l'avis général des panélistes, la gestion actuelle des médias n'est pas très différente de celle d'une épicerie. La comptabilité est entre les mains de profanes et les dirigeants

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

La protection des intérêts professionnels par les institutions de soutien est sans aucun doute la clé de voûte de la création de la viabilité des médias au Cameroun. Il existe des syndicats et des associations de journalistes, mais leurs actions sont modestes en raison de l'absence d'un cadre juridique et de moyens financiers susceptibles de leur donner la possibilité d'agir en temps réel.

des entreprises utilisent les fonds comme bon leur semble sans se soucier du lendemain. Par conséquent, les employés connaissent de nombreux mois d'arriérés de salaires et les licenciements sont très fréquents. De tels facteurs entravent l'indépendance des journalistes, puisque pour joindre les deux bouts ils sont obligés de recourir à des manœuvres douteuses comme le « gombo », où des nouvelles sont achetées et vendues, et à d'autres formes de chantage. La chute des ventes de quotidiens depuis les années 1990 n'a fait qu'empirer les choses.

Le marché de la publicité n'est pas très développé, à peine cinq grandes entreprises placent des annonces de manière régulière. Les contrats publicitaires sont négociés sur une base individuelle. En dehors des ressources publicitaires, certains médias bénéficient également du financement « occulte » de personnes haut placées des secteurs économique et politique.

La subvention de l'État pour la presse se monte à 150 millions de FCFA par an pour tout le secteur des communications (médias, agences de communication, industries graphiques, etc.). Certaines entreprises refusent les deux millions de FCFA (4 800 dollars) auxquels chacune a droit, non seulement parce qu'il s'agit d'une somme insignifiante, mais aussi parce que « cette aide n'a pas été votée au Parlement avec une clé de répartition claire », a déclaré Dgimeli Tafopi.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,11

Seul l'indicateur 1, associations commerciales, n'a pas obtenu de note proche de la moyenne de l'objectif; les panélistes lui ont attribué presque un point de moins.

La protection des intérêts professionnels par les institutions de soutien est sans aucun doute la clé de voûte de la

création de la viabilité des médias au Cameroun. Il existe des syndicats et des associations de journalistes, mais leurs actions sont modestes en raison de l'absence d'un cadre juridique et de moyens financiers susceptibles de leur donner la possibilité d'agir en temps réel. Quoi qu'il en soit, le contexte médiatique actuel ne pourra s'améliorer que grâce à une forte action collective. Les journalistes doivent se mobiliser encore davantage pour pouvoir trouver une solution à leurs problèmes.

Au Cameroun, le SNJC a été créé en 2002. Depuis, de nombreuses autres associations et, dans une moindre mesure, des ONG œuvrant en faveur de la protection des droits de l'homme ont vu le jour. L'action de ces organisations reste cependant marginale en raison de problèmes administratifs et de l'hostilité du gouvernement. « Cette situation fait ressortir l'importance de la solidité des institutions de soutien qui protègent les intérêts des professionnels des médias », a déclaré Olinga Ndoa, un journaliste membre du SNJC.

Les panélistes n'ont fait aucun commentaire au sujet des possibilités de formation. Cependant, selon le rapport 2006 sur l'initiative de développement des médias africains du BBC World Service Trust sur le Cameroun, une école professionnelle, l'École Supérieure de Communication de Masse, et trois universités ayant des départements de journalisme donnent la possibilité aux étudiants de s'inscrire en journalisme. Ce rapport indique également que des ONG internationales offrent des cours de formation pour les journalistes.

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

Liste des participants au panel

Mbog Pibasso Achile Prosper, journaliste, quotidien *La Nouvelle Expression*

Bertran Aurélien Beumo, journaliste, CRTV

Roland Tsapi, journaliste, quotidien *Le Messenger*

Guy Modeste Dzudié Ngamga, journaliste, quotidien *Le Messenger*

Bouddih M. Adams, journaliste, quotidien *The Sun*

Albert Djacba, journaliste, quotidien *L'œil du Sahel*

Pius Njawe, propriétaire, quotidien *Le Messenger*

Haman Mana, directeur, quotidien *Mutations*

Mactar Silla, directeur général, STV

Joceline Nankam, directeur, RTM

Henriette Ekwe, membre, Union des journalistes du Cameroun

Madeleine Afite, membre, Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)

Abdel Nasser Njoya, membre, Palmarès

Baba Wame, enseignant, École supérieure des Sciences et Techniques de l'information et de la communication

Modérateur

Jean Marc Soboth, secrétaire national, Syndicat des journalistes du Cameroun

L'étude sur le Cameroun a été coordonnée et réalisée en partenariat avec Journaliste en Danger, Kinshasa, République démocratique du Congo.